

**RAPPORT DU
BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2015**



Yvelines
Le Département

SOMMAIRE

1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	2
1.1. Structure du budget	2
1.2. Soldes intermédiaires de gestion en fonctionnement et autofinancement	3
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
2.1. Recettes de fonctionnement	5
2.1.1. Les dotations de l'Etat et les recettes fiscales	5
a) Les dotations de l'Etat	5
b) Le transfert de la part Etat des frais de gestion de la taxe foncière	5
c) Les droits de mutation	6
d) La taxe foncière sur les propriétés bâties	6
e) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	6
f) Les autres recettes fiscales	6
2.1.2. Les recettes d'exploitation	7
2.1.3. La péréquation entre départements	7
2.2. Dépenses de fonctionnement	8
2.2.1. Mission A – Attractivité du territoire	8
2.2.2. Mission B – Solidarité	10
2.2.3. Mission C - Services aux Yvelinois	12
2.2.4. Mission D – Performance et moyens généraux	13
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15
3.1. Dépenses d'équipement 2015 (crédits de paiement)	15
3.1.1. Mission A – Attractivité du territoire	17
3.1.2. Mission B – Solidarité	19
3.1.3. Mission C - Services aux Yvelinois	20
3.1.4. Mission D – Performance et moyens généraux	21
3.2. Autorisations de programme	23
3.3. Financement de l'investissement	23
3.3.1. Les recettes d'équipement	24
3.3.2. L'endettement	24
3.3.3. Amortissements	25
4. LES BUDGETS ANNEXES	26

1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

1.1. Structure du budget

Le budget primitif 2015 s'établit globalement à 1 336 M€ en dépenses et recettes réelles.

Le volume global du budget, en intégrant les mouvements d'ordre, se présente ainsi qu'il suit :

M€		Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements budgétaires
Investissement	Recettes	276,8	132,2	409,0
	Dépenses	379,8	29,2	409,0
Fonctionnement	Recettes	1 059,2	16,5	1 075,7
	Dépenses	956,3	119,5	1 075,7
Total	Recettes	1 336,0	148,7	1 484,7
	Dépenses	1 336,0	148,7	1 484,7

Le budget est bâti sur les hypothèses suivantes :

- Un niveau de **recettes** en augmentation par rapport à 2014 du fait principalement de l'accroissement des produits de fiscalité (+58 M€) relatifs aux droits de mutation (DMTO) et à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui est amputé par :
 - o Une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat de -38 M€ en 2015, qui vient s'ajouter à la baisse de 2014 (-16 M€). L'Etat prévoit de poursuivre ce mouvement en 2016 (-38 M€ supplémentaires) puis en 2017 (-38 M€ supplémentaires à nouveau). La DGF passerait ainsi de 145,2 M€ en 2013 à 16,6 M€ en 2017.
 - o La **péréquation** CVAE et DMTO (35,9 M€), prélevée sur les ressources du Département, en augmentation par rapport à 2014 de +3,5 M€ en raison notamment du relèvement du plafond de prélèvement sur la CVAE.
- Une stabilisation volontariste des **dépenses de fonctionnement**, hors péréquation entre départements, de -0,2% hors RSA (+ 0,9% si l'on intègre le RSA dont la progression très rapide se poursuit). Ceci représente un glissement très réduit de 8,1 M€ pour un budget de dépenses de gestion (hors intérêts d'emprunt) de 914 M€. Cette évolution témoigne des premiers résultats de l'effort engagé par le Département pour maîtriser l'évolution de ses dépenses courantes de fonctionnement de façon à absorber partiellement la dynamique des dépenses sociales.
- Une progression de l'effort **d'investissement** (+19,6%), avec une enveloppe de 367 M€ de dépenses d'équipement, en nette augmentation par rapport à 2014 (307 M€) ;
- Le recours partiel à l'**emprunt** pour financer les investissements, l'autofinancement se réduisant du fait de la croissance moins rapide des recettes (amputées par les baisses de dotations et les péréquations) que des dépenses. L'emprunt d'équilibre de 218 M€ inscrit au budget constitue un maximum puisqu'il sera minoré par l'écart entre les autorisations budgétaires et les réalisations effectives constatées au compte administratif (pour mémoire, le budget primitif 2014 prévoyait 165 M€ d'emprunts ; en définitive 80 M€ ont été effectivement contractés).

Synthèse des recettes réelles prévisionnelles :

M€	BP 2014	BP 2015	Variation
Recettes de fonctionnement	1 001	1 028	2,7%
Reprise de provisions pour péréquation	14	31	123,2%
Recettes de fonctionnement après péréquation	1 015	1 059	4,4%
Recettes d'équipement *	77	59	-23,5%
Emprunt nouveau	165	218	32,3%
Recettes d'investissement	241	277	14,6%
Total	1 256	1 336	6,3%

* Baisse des recettes d'équipement liée à l'inscription prévisionnelle exceptionnelle de produits de cessions immobilières de 15 M€ en 2014.

Synthèse des dépenses réelles prévisionnelles :

M€	BP 2014	BP 2015	Variation
Dépenses de gestion	906	914	0,9%
Intérêts d'emprunt	6	7	6,1%
Dépenses de fonctionnement avant péréquation	912	920	0,9%
Ecritures de péréquation	27	36	31,6%
Dépenses de fonctionnement après péréquation	939	956	1,8%
Dépenses d'équipement	307	367	19,6%
Remboursement d'emprunt en capital	10	13	23,0%
Dépenses d'investissement	317	380	19,7%
Total	1 256	1 336	6,3%

1.2. Soldes intermédiaires de gestion en fonctionnement et autofinancement

Soldes intermédiaires de gestion (M€)	BP 2014	BP 2015
Recettes réelles de fonctionnement	1 001	1 028
Dépenses de gestion (hors péréquation)	-906	-914
Epargne de gestion	95	114
Intérêts d'emprunt	-6	-7
Epargne brute avant péréquation	89	108
Charge nette de péréquation DMTO et CVAE	-13	-5
Epargne brute après péréquation	76	103

<i>Amortissements nets</i>	75	84
Epargne volontaire	1	19

Après péréquation, l'autofinancement disponible pour financer les investissements est de 103 M€, en augmentation de 27 M€ par rapport au BP 2014. Il comprend l'autofinancement obligatoire que constituent les amortissements ainsi que le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement (épargne volontaire).

L'épargne brute représente ainsi environ 10% des recettes réelles de fonctionnement, en légère augmentation par rapport au BP 2014, du fait de l'accroissement des recettes liées notamment à l'utilisation du levier fiscal sur les droits de mutation (augmentation du taux de 3,8% au plafond de 4,5% générant 39 M€ de recettes supplémentaires). Cela permet de dégager en 2015 quelques marges de manœuvre en fonctionnement pour contrer l'effet de ciseau entre recettes et dépenses qui menace les finances du Département.

Avec la nouvelle coupe prévue sur la DGF en 2016 (-37,5 M€), il conviendra de prendre en gestion 2015 et dans la confection du budget 2016 des mesures et décisions pour couvrir les amortissements et préserver une épargne volontaire.

BUDGET (recettes et dépenses réelles)

(En milliers d'€)	BP 2014		BP 2015		Variation	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	milliers €	%
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES (par missions)						
Attractivité du département	62 813		58 894		-3 919	-6,2%
Solidarité	515 494		530 929		+15 434	+3,0%
Service aux Yvelinois	129 746		125 434		-4 312	-3,3%
Performance et moyens généraux	203 784		205 093		+1 309	+0,6%
<i>dont Gestion de la dette</i>	6 260		6 640		+380	+6,1%
RECETTES						
DOTATIONS DE L'ETAT		170 875		133 027	-37 848	-22,1%
DROITS DE MUTATION		240 000		279 000	+39 000	+16,3%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES		186 200		189 541	+3 341	+1,8%
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES		195 000		211 143	+16 143	+8,3%
AUTRES RECETTES FISCALES		150 320		150 792	+472	+0,3%
RECETTES D'EXPLOITATION		58 539		64 479	+5 940	+10,1%
AIDE SOCIALE		35 560		39 655	+4 095	+11,5%
PRODUITS DU DOMAINE ET DES SERVICES		21 395		22 718	+1 323	+6,2%
AUTRES		1 583		2 105	+522	+33,0%
Sous-total avant péréquation	911 837		920 351		+8 513	+0,9%
		1 000 933		1 027 981	+27 048	+2,7%
<i>Prélèvement DMTO et CVAE</i>	13 330		35 900		+22 570	+169,3%
<i>Reprise sur provision prélèvement</i>		14 000		31 250	+17 250	+123,2%
<i>Provisions pour prélèvement DMTO CVAE</i>	13 950				-13 950	-100,0%
TOTAL fonctionnement	939 117		956 251		+17 133	+1,8%
		1 014 933		1 059 231	+44 298	+4,4%
AUTOFINANCEMENT après péréquation		75 816		102 981	+27 165	+35,8%
dont Dotations aux amortissements	23 341	98 000	16 492	100 000	-4 849	-4,0%
dont Virement à la section d'inv		1 157		19 472	+18 315	+1583%
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
INVESTISSEMENTS DIRECTS	162 977		204 674		+41 697	+25,6%
FRAIS D'ETUDES ET D'INSERTION	9 736		10 535		+799	+8,2%
ACQUISITIONS	19 873		37 632		+17 759	+89,4%
TRAVAUX	133 368		156 508		+23 139	+17,3%
INVESTISSEMENTS INDIRECTS	138 188		159 278		+21 090	+15,3%
SUBVENTIONS ANNUITES	203		155		-49	-23,9%
SUBVENTIONS CAPITAL	137 985		159 123		+21 138	+15,3%
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 225		1 770		+545	+44,5%
OPERATIONS FINANCIERES	14 897		14 048		-849	-5,7%
RECETTES						
DOTATIONS DE L'ETAT		7 966		7 986	+20	+0,3%
DGE		160		180	+20	+12,5%
DDEC		7 206		7 206		
RADARS AUTOMATIQUES		300		300		
PLD		300		300		
FCTVA		25 400		17 300	-8 100	-31,9%
SUBVENTIONS RECUES		23 320		23 621	+301	+1,3%
EUROPE		368		1 041	+673	+183,0%
ETAT		143		644	+501	+350,3%
REGION		18 354		17 275	-1 079	-5,9%
DEPARTEMENTS		1 380		267	-1 113	-80,6%
COMMUNES		1 580		2 018	+438	+27,7%
AUTRES		1 495		2 376	+880	+58,9%
AUTRES (COMPTES IMMOBILISATION ET TIERS)		4 648		6 945	+2 297	+49,4%
Sous-total dépenses	317 287		379 770		+62 483	+19,7%
Sous-total recettes (hors cessions et emprunts)		61 334		55 853	-5 482	-8,9%
EMPRUNTS		164 818		218 137	+53 319	+32,3%
CESSIONS		15 318		2 800	-12 518	-81,7%
TOTAL investissement	317 287		379 770		+62 483	+19,7%
		241 471		276 789	+35 318	+14,6%
TOTAL	1 256 404	1 256 404	1 336 020	1 336 020	+79 616	+6,3%

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 059 M€**. Hors reprise de provisions au titre de la péréquation, elles s'élèvent à **1 028 M€**, contre 1001 M€ prévus au BP 2014.

M€	BP 2014	BP 2015	Ecart	Variation
Dotations de l'Etat	171	133	-38	-22,1%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	186	190	3	1,8%
Droits de mutation	240	279	39	16,3%
CVAE	195	211	16	8,3%
Autres recettes fiscales	150	151	0	0,3%
Recettes d'exploitation	59	64	6	10,1%
Total hors péréquation	1001	1028	27	2,7%
<i>Reprise sur provisions pour péréquation</i>	<i>14</i>	<i>31</i>	<i>17</i>	<i>123,2%</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	1015	1059	44	4,4%

2.1.1. Les dotations de l'Etat et les recettes fiscales

a) Les dotations de l'Etat

La baisse des dotations imposée par l'Etat se traduira par une chute brutale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du Département des Yvelines qui passe de 145,2 M€ en 2013 à 129,1 M€ en 2014 et 91,6 M€ en 2015. La baisse annuelle de -37,5 M€ entre 2014 et 2015 (soit -28%) se renouvellera en 2016 et 2017 et fera tomber la DGF à 16,6 M€ à cette échéance.

Les autres dotations dont le montant baisse, dans des proportions moindres, concernent :

- les allocations compensatrices de fiscalité directe (5,5 M€ en 2015 contre 6,3 M€ en 2014 soit -13%) couvrant les pertes de recettes induites par les exonérations décidées par l'Etat,
- le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (5,5 M€ en 2015 contre 6,5 M€ soit -16%).

Les dotations dont le montant est stable de 2014 à 2015 correspondent à la dotation globale de décentralisation (4,4 M€) et aux dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP et FNGIR pour un montant de 19 M€).

b) Le transfert de la part Etat des frais de gestion de la taxe foncière

Depuis 2014, dans le cadre du financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), l'Etat a décidé de transférer la part Etat des frais de gestion de la taxe foncière aux Départements. Cette recette s'élève à 874 M€ au niveau national. 70% de ce transfert vise un objectif de compensation des "restes à charge" en matière d'AIS. Les 30% restants sont redistribués en fonction d'un indice synthétique de ressources composé du revenu par habitant et de la proportion de bénéficiaires d'allocations individuelles de solidarité par département. Le Département des Yvelines percevra ainsi en 2015 environ 7 M€ (pour mémoire, la non compensation par l'Etat des charges transférées au Département s'élève à 130 M€ en 2015).

c) Les droits de mutation

Le produit des droits de mutation à titre onéreux est estimé à 279 M€, en hausse de 39 M€ suite au relèvement du taux au 1^{er} janvier 2015 de 3,8% à 4,5%. Ce produit supplémentaire est totalement absorbé par la baisse de la DGF.

Les droits de mutation font par ailleurs l'objet d'une péréquation entre départements comme mentionné en 2.1.3.

d) La taxe foncière sur les propriétés bâties

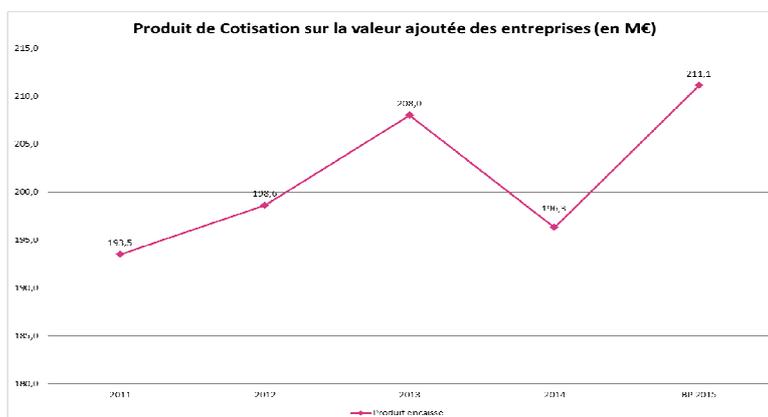
Le produit inscrit en 2015 est de 189,5 M€ (186,2 M€ au BP 2014). Il correspond au produit attendu à taux constant (7,58%), tel que notifié par les services fiscaux sur la base d'une progression des valeurs locatives de +1,8% dont +0,9% d'évolution physique et +0,9% de revalorisation automatique votée dans la loi de finances 2015.

e) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de 211 M€ pour 2015, correspond au montant communiqué par les services de l'Etat. Ce montant, supérieur de 16,1 M€ par rapport à 2014, correspond au montant versé à l'Etat par les entreprises du Département en 2014 (acomptes versés par les entreprises au titre de 2014 ainsi que la régularisation au titre de 2013).

La CVAE fait par ailleurs l'objet d'une péréquation interdépartementale comme mentionné en 2.1.3.

L'attention de l'Assemblée est attirée sur le caractère très volatile de cette ressource.



f) Les autres recettes fiscales

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) a été notifié au mois de mars 2015 et est donc fixé à 4,8 M€.

La prévision du produit de la taxe sur les consommations finales d'électricité (13 M€) est réalisée à coefficient constant et ajustée au niveau de la prévision des encaissements pour 2014.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA), destinée au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et perçue en compensation des transferts de compétence issus de l'acte II de la décentralisation (loi du 13 août 2004), au même titre que la part « complémentaire » de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), sont ajustées au niveau des prévisions d'encaissements pour 2014. La prévision, s'établit à 75,1 M€ : 64,5 M€ pour la TSCA et 10,7 M€ pour la TICPE.

Le produit de TICPE perçu en compensation du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 52,7 M€, conformément au montant notifié par les services fiscaux.

Enfin, le produit de la taxe d'aménagement est évalué à 4,9 M€ avec un taux constant de 1,3%.

2.1.2. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont évaluées à 64,5 M€, en progression par rapport à l'an passé (+10%). Cette progression est principalement liée à l'augmentation des recettes dans le domaine de l'aide sociale.

En effet, le recouvrement sur bénéficiaires et successions est en nette progression en raison de la récupération réalisée sur les intérêts des capitaux placés (+2,1 M€ de recettes attendues passant de 11,96 M€ au BP 2014 à 14,08 M€ au BP 2015).

Dans le cadre de l'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE), 1,3 M€ seront versés en 2015 par l'Etat qui confie la gestion de cette aide au Département auprès des bénéficiaires du RSA en reprise d'activité (somme identique inscrite en dépenses).

Les participations de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), perçues en compensation des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de prestation de compensation du handicap (PCH) et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH), restent stables (21,2 M€ prévus en 2015 contre 20,9 M€ inscrits en 2014).

La prévision des produits du domaine et des services s'établit à 22,7 M€. Ces revenus comprennent notamment les produits des loyers des immeubles (en légère progression du fait de la renégociation des loyers des locaux de gendarmerie), les redevances pour occupation du domaine public et les remboursements de travaux effectués pour le compte des communes, le fonds de rémunération des personnels des demi-pensionnaires des collèges, la participation du personnel aux chèques restaurant et diverses participations.

Enfin, les autres recettes d'exploitation sont prévues pour 2,1 M€. Elles comprennent les atténuations de charges et les produits exceptionnels.

2.1.3. La péréquation entre départements

Les dispositifs de péréquation se composent en 2015 de quatre prélèvements distincts.

Bien que comptabilisée en dépenses, la charge de péréquation constitue avant tout une diminution de recettes. Le Département des Yvelines est un contributeur net aux différents dispositifs puisqu'il ne bénéficie d'aucun reversement.

Deux prélèvements sont liés au produit perçu l'année passée : le prélèvement sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le prélèvement sur la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La charge estimée s'établit respectivement à 11,6 M€ et 4 M€.

Un prélèvement supplémentaire, introduit en 2014, se traduit par une ponction d'office de 0,35% sur l'assiette des DMTO. Il a vocation à alimenter le Fonds de solidarité des départements (FSD) dont la répartition, fonction du reste à charge et du potentiel fiscal des départements, a pour but le financement des AIS. Le Département des Yvelines est contributeur à hauteur de 16,3 M€.

Enfin, un prélèvement, propre à la région Ile-de-France, fonction de l'écart entre l'indice synthétique de ressources médian au niveau régional et celui de chaque département (intégrant les critères de revenu par habitant, de potentiel financier, de nombre de bénéficiaires du RSA et de l'aide personnalisée au logement), s'applique aux Yvelines pour un montant évalué à 4 M€ en 2015.

PEREQUATION (en M€)	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015
Péréquation DMTO	28,1	12,4	11,4	11,6
Péréquation CVAE		2,0	1,7	4,0
Fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France			3,4	4,0
Fonds de solidarité des départements			15,9	16,3
TOTAL	28,1	14,4	32,4	35,9

En 2015, le Département ne constitue pas de provision pour charge de péréquation, ce dispositif facultatif entraînant une confusion avec les inscriptions des prélèvements réels dans le budget. En outre, il est prévu cette année une reprise totale du stock restant sur les provisions antérieurement constituées pour un montant de 31 M€. Cela constitue une recette de fonctionnement non récurrente.

2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement hors péréquation et intérêts d'emprunt enregistrent un glissement de +0,9 %, soit environ + 8 M€.

Cette augmentation est différenciée selon les domaines d'intervention du Département.

Dépenses de gestion par missions (en M€) :

Missions	BP 2014	BP 2015	Variation %	Variation M€
S'engager pour un département équilibré et attractif	62,8	58,9	-6,2%	-3,9
Agir pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles	515,5	530,9	3,0%	15,4
Mettre à disposition des Yvelinois des services publics de qualité	129,7	125,4	-3,3%	-4,3
Optimiser les moyens et favoriser la performance de l'institution	197,5	198,5	0,5%	0,9
Total (hors péréquation et frais financiers de la dette)	905,6	913,7	0,90%	8,1

2.2.1. Mission A – Attractivité du territoire

La contraction des crédits est liée à des facteurs conjoncturels (décalage d'échéancier de paiement en ce qui concerne les transports par exemple) mais aussi à des choix départementaux, notamment en matière d'aménagement du territoire.

Politique	BP 2014	BP 2015
A01 Territoires prioritaires	1,49	0,66
A02 Equipements des communes	0,35	0,58
A03 Mobilité déplacements	45,21	42,41
A04 Environnement	2,31	2,25
A05 Offre de logements	7,53	7,34
A06 Attractivité économique	3,08	3,10
A07 Promotion et rayonnement	2,85	2,55
TOTAL MISSION	62,81	58,89

A01 Territoires prioritaires

La diminution des crédits traduit les choix départementaux, notamment en matière d'aménagement du territoire. Il en va ainsi de la disparition des crédits consacrés au soutien de l'ingénierie de l'établissement public d'aménagement du Mantois et Seine-Aval (EPAMSA) (-0,9 M€). En parallèle, un soutien au financement des actions du Pôle Métropolitain en Seine-Aval est proposé (0,3 M€).

A02 Equipements des communes

Ces crédits sont consacrés à la subvention de fonctionnement à Ingénier'Y, l'agence départementale d'aide aux communes à hauteur de 484 K€. 95 K€ sont également prévus pour conduire des études d'urbanisme.

A03 Mobilité déplacements

42,4 M€ sont consacrés à cette politique dont 19,8 M€ de participation au STIF, 6,7 M€ à l'exploitation des routes départementales et 14,4 M€ pour les cartes de transport (10,6 M€ pour les transports scolaires et 3,75 M€ pour les cartes Améthyste). Les crédits inscrits pour ces dernières sont en diminution de 2,3 M€, baisse conjoncturelle liée à des décalages d'échéanciers de paiement de 2015 à 2014 ou de 2015 à 2016.

A04 Environnement

Le Département maintient en 2015 son effort financier avec 2,2 M€ de crédits inscrits : 850 K€ sont consacrés aux espaces naturels sensibles, 681 K€ aux parcs naturels régionaux, 291 K€ pour les berges de Seine dont l'entretien est confié au syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) et 196 K€ de participations aux syndicats mixtes dans le domaine de l'eau.

A05 Offre de logements

Le Département maintient également son effort financier en matière d'aides au logement avec 7,3 M€ de crédits inscrits qui se traduisent par :

- 5,4 M€ dédiés au Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) permettant d'aider les familles en difficulté à accéder à un logement ou à y rester : fonds solidarité logement et financement de partenaires associatifs conduisant des actions d'accompagnement liées au logement ;
- 700 K€ pour les programmes d'amélioration et de réhabilitation des logements des particuliers (Habiter Mieux).

A06 Attractivité économique

Le volontarisme du Département est maintenu encore cette année avec 3,1 M€ de crédits consacrés à cette politique en fonctionnement : 1,95 M€ de subvention au Comité départemental du tourisme (CDT), 0,7 M€ au haut débit (hors budget annexe) et au développement des usages numériques (180 K€), 122 K€ aux partenaires intervenant dans l'agriculture et 120 K€ aux gîtes touristiques.

A07 Promotion et rayonnement

Ces crédits consacrés aux actions de promotion et de communication événementielle sont en légère diminution.

2.2.2. Mission B – Solidarité

Les crédits consacrés à cette mission portent principalement sur les allocations individuelles de solidarité (AIS) et sur le financement de l'hébergement des publics fragiles.

Politique	BP 2014	BP 2015
B01 Proximité aux Yvelinois	17,57	17,14
B02 Autonomie pers. âgées	83,17	82,62
B03 Autonomie pers. Handicapées	175,47	174,70
B04 Familles en difficulté	4,35	3,84
B05 Enfants en difficulté	119,32	119,84
B06 Santé des familles	3,41	3,20
B07 Retour à l'emploi	111,58	128,34
B08 Solidarité internationale	0,63	1,25
TOTAL MISSION	515,49	530,93

B01 Proximité aux Yvelinois

Ces crédits portent principalement :

- sur les subventions aux coordinations locales en matière de handicap (CHL) et de personnes âgées (CGL) sur chacun des territoires d'action sociale (TAS) : 13,1 M€ en 2015 ;
- ainsi que sur la gestion immobilière des sites sociaux territorialisés (TAS, PMI) : 4,1 M€ au BP 2015.

Le Département conduit actuellement une modernisation de ses services territoriaux au sein de Maisons départementales. Ce projet devrait conduire notamment à réunir les CGL, les CHL et les TAS pour une meilleure prise en charge des usagers et l'accompagner d'une rationalisation des réseaux de l'action sociale et de la prévention sanitaire.

B02 Autonomie des personnes âgées

Ces crédits sont consacrés à :

- l'APA à domicile : 29 M€ ;
- l'APA en établissement : 25,5 M€ ;
- l'aide sociale à l'hébergement (ASH) : 24 M€ ;
- et les aides au maintien à domicile et à la lutte contre l'isolement : 4 M€.

La stabilisation du nombre de bénéficiaires de l'ASH permet une stabilisation des crédits : 24 M€ pour les personnes âgées, les politiques départementales étant prioritairement orientées vers le maintien à domicile de ces publics. L'APA en établissement progresse sous l'effet d'une hausse du nombre de bénéficiaires de +2,8% et des mesures nouvelles des schémas 2 et 3 prévoyant la création de places notamment pour la prise en charge des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer (200 K€).

B03 Autonomie des personnes handicapées

Ces crédits sont consacrés à :

- la prestation de compensation du handicap à domicile (PCH) et à l'ex-ACTP (allocation compensation tierce personne) pour 37,6 M€ ;
- la PCH et l'ACTP en établissement pour 2,1 M€ ;
- l'aide sociale pour l'hébergement des personnes handicapées à hauteur de 118,6 M€ ;

- les aides au maintien à domicile et à la lutte contre l'isolement : 16,4 M€ en augmentation de +1,5%.

Dans le domaine du handicap, plus particulièrement de l'autisme, une réflexion est engagée en vue de permettre le placement dans les Yvelines de tous les enfants concernés.

B04 Familles en difficulté

3,8 M€ sont consacrés aux familles en difficulté en particulier aux secours d'urgence et chèques multi-services (2 M€), au financement d'actions sociales dans le cadre des contrats sociaux de territoire (CST : 800 K€), et aux subventions aux partenaires (792 K€).

L'effort de maîtrise des crédits porte principalement sur les actions sociales financées dans le cadre des contrats sociaux de territoire en maintenant tout de même un financement de 800 K€ en 2015. Le Département souhaite en effet recentrer l'action sur les territoires prioritaires les plus en difficulté. Les aides financières aux associations alimentaires sont maintenues.

B05 Enfants en difficulté

Le Département consacrera près de 120 M€ à l'aide sociale à l'enfance (ASE), à la protection des mères isolées, des jeunes majeurs et des mineurs isolés étrangers :

- tout d'abord par des actions de prévention générale (2,2 M€) et de prévention spécialisée (7 M€) ;
- par le financement des actions éducatives en milieu ouvert permettant le maintien au domicile d'enfants confiés à l'ASE (6,9 M€) ;
- par la prise en charge de l'hébergement des enfants placés en établissement (90,5 M€) ;
- par le financement des 2 foyers départementaux à hauteur de 12,8 M€ : le centre maternel de Porchefontaine à Versailles et la Maison de l'enfance dont les nouveaux foyers de Mantes qui ouvriront leurs portes en septembre prochain.

Une hausse continue du nombre des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance est enregistrée. Elle porte aussi bien sur l'hébergement des enfants et adolescents qui font l'objet de décisions de placement que sur les actions éducatives en milieu ouvert. Concernant l'hébergement, de nouvelles orientations seront proposées à l'Assemblée pour optimiser le dispositif d'accueil et d'hébergement et les conditions de sa mobilisation (établissements privés, structures associatives ou foyers départementaux) afin d'abaisser significativement le coût individuel du placement.

B06 Santé des familles

Le Département maintient son soutien à la protection maternelle et infantile (PMI) à hauteur de 3,2 M€. La diminution des crédits s'explique par de nouvelles modalités de locations et de mise à disposition de locaux qui ont permis de réaliser des économies.

B07 Retour à l'emploi, insertion

Les crédits consacrés à cette politique à hauteur de 128 M€ portent sur :

- le versement de l'allocation RSA pour 121,1 M€ en augmentation de 18 M€ par rapport à 2014 correspondant à une revalorisation du RSA en janvier 2015 de +1,3% et en septembre 2015 de +2% ainsi qu'à une hausse du nombre de bénéficiaires de +9% ;
- le financement du programme départemental d'insertion (PDI) : 7,2 M€ dont les crédits ont été ajustés au niveau de consommation des dépenses constatées depuis plusieurs années ;
- 1,6 M€ sont prévus pour financer les contrats aidés (contrats uniques d'insertion CAE et CIE).

B08 Solidarité internationale

Le Département a confié cette politique au groupement d'intérêt public (GIP) Yvelines Partenaire du Développement à laquelle il consacrera 1,2 M€ de crédits.

2.2.3. Mission C - Services aux Yvelinois

Les crédits affectés à cette mission concernent principalement la sécurité (services départementaux d'incendie et de secours, gendarmerie), la formation des jeunes Yvelinois (les collèges), l'accueil de la petite enfance, la culture et les sports.

Politique	BP 2014	BP 2015
C01 Accueil petite enfance	12,90	12,71
C02 Jeunesse	4,99	4,21
C03 Formation des jeunes	29,35	27,94
C04 Soutien au sport	3,60	3,27
C05 Culture et patrimoine	10,18	7,67
C06 Sécurité	66,73	67,63
C07 Information des Yvelinois	1,99	2,00
TOTAL MISSION	129,75	125,43

C01 Accueil petite enfance

Les modes de garde des jeunes enfants sont soutenus par le Département à hauteur de 12,7 M€. Une réflexion est engagée pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de nos dispositifs. En 2015, les places de crèches publiques (dont les crèches publiques en délégation de service public) continueront à être financées à hauteur de 5,5 € par jour et par enfant soit 14 900 places financées.

C02 Jeunesse

Afin de maintenir un effort important en direction de la jeunesse et en particulier des partenaires associatifs, le Département a fait le choix d'interrompre les activités d'Yvelines Campus (-0,5 M€). Les participations aux trois bases de loisirs sont en augmentation pour atteindre 776 K€. Les foyers jeunes travailleurs (FJT) seront aidés à hauteur de 2,7 M€, l'Etat reprenant la gestion de son contingent social de 30% des places, le Département n'aura plus à financer les actions sociales correspondantes (-0,3 M€). Les subventions aux associations « jeunesse » sont maintenues à hauteur de 231 K€ et les aides à la formation des jeunes à 150 K€.

C03 Formation des jeunes

Les dotations attribuées aux collèges publics et privés (20,7 M€) progressent de 2%.

La diminution des crédits portant sur l'exploitation des collèges est liée à la reprise en gestion directe et à la mutualisation des contrats de gaz depuis 2013 et des contrats CVC (chauffage, ventilation et climatisation) à partir de la rentrée 2015. 1,4 M€ sont consacrés à l'équipement informatique des collèges (cf. infra politique D02).

C04 Soutien au sport

Les crédits prévus permettent de maintenir un niveau d'aide important de 3,3 M€ aux partenaires sportifs du Département :

- Sport fédéral et scolaire : 895 K€ ;

- Conventions de partenariat sportif : 1 055 K€ ;
- Aides ponctuelles aux projets sportifs : 555 K€ ;
- Pratique sportive : 761 K€.

C05 Culture et patrimoine

Le Département consacrera 7,7 M€ aux actions culturelles et à la valorisation du patrimoine.

3,6 M€ seront consacrés aux communes notamment :

- 1,2 M€ aux centres d'action culturelle ;
- 1,4 M€ aux écoles de musique et de danse ;
- 0,5 M€ aux bibliothèques ;
- et 2,8 M€ à la valorisation du patrimoine départemental dont 1,9 M€ sont consacrés au musée Maurice Denis.

Les crédits alloués aux subventions de fonctionnement dans le domaine culturel sont impactés par une baisse de 2,5 M€. Le Département souhaite en ce domaine redéfinir les objectifs et les modalités du partenariat avec les acteurs départementaux.

C06 Sécurité

Les crédits consacrés au SDIS progressent de 1% pour s'établir à 66,9 M€.

C07 Information des Yvelinois

Cette politique regroupe les crédits visant à informer au mieux les Yvelinois sur l'action du Département au travers du Magazine départemental (0,9 M€ en 2015), du Web et des réseaux sociaux (0,4 M€ en 2015) et de l'accueil du public avec notamment la signalétique (0,4 M€ en 2015).

2.2.4. Mission D – Performance et moyens généraux

Pour permettre au Département de maintenir ses capacités d'intervention, les directions départementales sont engagées par leur Direction générale dans un effort durable de maîtrise de gestion qui se traduit dès le budget 2015, année de transition entre les deux mandatures, par de premiers résultats.

Politique	BP 2014	BP 2015
D01 Compétences humaines	180,85	179,70
D02 Système d'information	4,36	5,51
D03 Moyens de fonctionnement	10,01	9,71
D04 Ressources financières (hors péréquation)	7,61	9,37
D05 Gouvernance des politiques	0,94	0,80
TOTAL MISSION (hors péréquation)	203,78	205,09

D01 Compétences humaines

Concernant les dépenses de personnel, l'orientation donnée aux services consiste à ne plus remplacer les départs à la retraite (80 postes en moyenne par an sur un effectif de 3 900 agents). Cette mesure s'appliquera non pas poste pour poste mais en masse à l'échelle de la collectivité. Sa mise en œuvre est rendue possible par un effort sans précédent consacré, en parallèle, à la modernisation du fonctionnement des services : dotation en matériel et en logiciel (+3,3 M€ en investissement et fonctionnement), appui à la modernisation et à la simplification des processus de travail, dématérialisation des processus de traitement des marchés publics ou des factures. Les crédits de formation sont par ailleurs maintenus.

Le Département a choisi de faire appel à une société de travail temporaire pour assurer les remplacements dans les collèges. Cette nouvelle organisation offre à la fois une grande réactivité et de meilleures perspectives de professionnalisation pour les salariés. L'enveloppe correspondante (1,5 M€) n'est plus imputée en salaire mais en prestation de service.

Ces deux mesures entraînent une diminution de la masse salariale de 1,2 M€. L'enveloppe d'environ 170 M€ réservée pour ce poste permet d'assurer les conséquences du GVT (Glissement, Vieillesse, Technique) ainsi que le régime indemnitaire dans les conditions et règles en vigueur.

D02 Systèmes d'information

5,5 M€ seront consacrés à la modernisation des systèmes d'information de notre collectivité dirigée en particulier vers davantage de dématérialisation en direction des usagers ainsi qu'à l'équipement informatique des collèges (1,4 M€).

D03 Moyens de fonctionnement

4,5 M€ seront consacrés à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments administratifs. 5,2 M€ sont consacrés aux moyens de fonctionnement courant : achats, flotte automobile, assurance, juridique... Le Département enregistre des baisses de crédits en ce qui concerne les consommations d'énergie, les télécommunications, les locations d'immeubles, les frais d'annonce et de communication. Elles sont le fruit d'une action déterminée pour maîtriser les dépenses de gestion.

Cet effort sera prolongé et amplifié, notamment en ce qui concerne la performance énergétique des bâtiments départementaux, pour l'amélioration de laquelle une démarche de grande ampleur sera proposée à l'Assemblée dans le courant de l'année 2015.

D04 Ressources financières

La péréquation s'élève à 35,9 M€ soit une augmentation de +3,5 M€ en 2015 par rapport au réalisé 2014 (+10,8%).

Hors péréquation, les crédits alloués sont dédiés aux intérêts de la dette pour 6,7 M€ (+6,3%) ainsi qu'aux moyens généraux pour 2,2 M€.

D05 Gouvernance des politiques

Ces crédits correspondent pour l'essentiel aux dépenses de fonctionnement de l'Assemblée départementale, des élus et du cabinet.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Dépenses d'équipement 2015 (crédits de paiement)

Les dépenses d'équipement représentent une enveloppe d'environ 367 M€, parmi les plus élevées d'Ile-de-France et des départements de plus de 1 million d'habitants.

Le contexte économique et social actuel conduit le Département à adopter une posture offensive en la matière avec une forte progression de l'enveloppe budgétaire (hausse de +63 M€ soit +19,7%) par rapport au BP 2014.

Les moyens départementaux continuent d'être largement tournés vers les partenaires, principalement les communes, pour l'accompagnement de leurs actions, comme en témoigne la répartition ci-dessous :

M€	BP 2014	BP 2015	% relatif 2015
Travaux	133,4	156,5	41,2%
Subventions	138,2	159,3	41,9%
Acquisitions	19,9	37,6	9,9%
Frais d'études	9,7	10,5	2,8%
Autres opérations	16,1	15,8	4,2%
Total	317,3	379,8	100%

Les dépenses d'investissement du Département concernent à la fois la maîtrise d'ouvrage ou le soutien financier à des projets d'intérêt départemental, et l'accompagnement des acteurs locaux dans leur politique de développement.

L'évolution principale des postes de travaux et d'acquisitions est due notamment :

- ▶ aux 20 M€ consacrés aux collèges en supplément des crédits habituellement affectés aux opérations de réhabilitation des 800 000 m² de bâtiments affectés aux collégiens et à leurs enseignants (et maintenus à hauteur de 26,5 M€). Cet accroissement des moyens permettra de moderniser l'environnement de travail et d'améliorer les perspectives de réussite scolaire.
- ▶ aux 15 M€ prévus pour racheter et activer le réseau numérique constitué dans le cadre de la délégation de service public (DSP) dite DSP2. Ce réseau irrigue principalement les zones d'activités économiques du Département. Sa dynamisation confortera notre activité économique.

L'évolution principale du poste des subventions d'équipement versées est due aux 50 M€ affectés à l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY) dans le cadre du Fonds d'anticipation foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY).

Analyse de la ventilation des crédits par mission

Les moyens consacrés à la mission A « Développement de l'attractivité du Département » représentent la part prépondérante des dépenses d'équipement. Ceux-ci sont consacrés aux opérations routières et aux transports en commun, au développement du tissu économique et des équipements communaux.

En ce qui concerne la mission B « Solidarité », les constructions ou réhabilitation d'établissements d'hébergement pour personnes âgées ou personnes handicapées font dans certains cas l'objet de subventions directes mais l'essentiel du soutien financier à l'investissement est encore apporté via le budget de fonctionnement (couverture des amortissements via les prix de journée).

Les investissements liés à la mission C « Mettre à disposition des Yvelinois des services publics de qualité » concernent pour l'essentiel les collèges mais également les gendarmeries, casernes du SDIS et les subventions à des équipements culturels ou sportifs structurants.

La mission D concerne les investissements dans les bâtiments administratifs et les moyens permettant le fonctionnement des services.

Dépenses d'équipement par missions (M€) :

Missions	BP 2014	BP 2015	Variation %	Variation M€
A - S'engager pour un département équilibré et attractif	203,0	263,1	29,6%	60,1
B - Agir pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles	18,2	7,2	-60,4%	-11,0
C - Mettre à disposition des Yvelinois des services publics de qualité	73,4	82,4	12,3%	9,0
D - Optimiser les moyens et favoriser la performance de l'institution	12,5	14,4	15,2%	1,9
Total dépenses d'équipement (hors remboursement en capital)	307,1	367,1	19,5%	60,0
Remboursement en capital	10,2	12,6	23,0%	2,4
Subventions d'équipement (recettes)	-23,3	-23,6		
Total dépenses d'investissement (hors remboursement en capital)	283,8	343,5	21,0%	59,7

3.1.1. Mission A – Attractivité du territoire

Politique	BP 2014	BP 2015
A01 Territoires prioritaires	11,0	10,1
A02 Equipements des communes	11,9	10,4
A03 Mobilité déplacements	115,5	123,0
A04 Environnement	20,9	20,6
A05 Offre de logements	18,4	61,7
A06 Attractivité économique	25,2	37,2
A07 Promotion et rayonnement	0,1	0,1
TOTAL MISSION	203,0	263,1

A01 Territoires prioritaires

Cette politique finance les opérations entrant dans les objectifs d'attractivité du territoire encadrés par le Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY). En outre, le Département poursuit son engagement pour accompagner le développement des deux opérations d'intérêt national (OIN) et œuvre pour la dynamisation et le renouvellement des territoires sensibles.

Le Département consacrera 7,4 M€ aux opérations d'intérêt national de la Seine Aval (3,5 M€) et de Paris Saclay (4 M€), 2,7 M€ aux contrats de renouvellement urbain d'Ecqueville, des Mureaux et d'Achères.

La diminution de -7,8 % porte sur l'OIN Paris-Saclay :

- OIN Seine Aval : 6 contrats de développement équilibré des Yvelines (CDEY) ont été signés entre 2007 et 2013 et sont en cours de réalisation.
- OIN Paris Saclay : les subventions versées au titre des 3 opérations en cours de réalisation dans le cadre du CDEY Versailles Grand Parc/ Versailles (Pôle d'Echanges Multimodal de Versailles-Chantiers phase 1, insonorisation du pont des Chantiers et liaisons Satory) s'élèveront à 1,26 M€. Par ailleurs, la phase 2 du Pôle d'Echanges Multimodal Versailles Chantiers correspond à un montant prévisionnel de travaux d'environ 1 M€.
- Contrats de renouvellement urbain : l'augmentation de 54% des crédits entre 2014 et 2015 correspond notamment à la concrétisation des projets liés aux contrats d'Ecqueville (solde 2 opérations), Les Mureaux (solde opération) et Achères (acompte seconde opération).

A02 Equipements des communes

Malgré une diminution des crédits prévus de -13%, l'aide aux communes se maintient à un niveau important de plus de 10,4 M€ en 2015 : 8,5 M€ seront consacrés aux contrats départementaux et 0,8 M€ aux contrats ruraux. Cette politique fera l'objet d'orientations et de modes d'organisation renouvelés qui seront présentés à l'Assemblée départementale dans le courant de 2015.

Une partie des crédits consacrés à l'équipement des communes est également inscrite sur les politiques A03, A04 et A05 (voirie, contrats eau, logement, etc.).

A03 Mobilité déplacements

Cette politique mobilise près d'un tiers du budget d'investissement départemental avec 123 M€. Elle comprend :

- les aides à la remise en état de la voirie communale pour 8,2 M€ (dont 7,5 M€ consacrés au programme triennal de voirie) ;

- les circulations douces pour 6 M€ ;
- les grandes infrastructures de transports en commun pour 23,5 M€ avec la fin des travaux concernant le tramway Viroflay-Vélizy-Châtillon et les projets de la Tangentielle Ouest (TGO) et d'Eole (1,4 M€) ;
- les opérations routières pour 85,2 M€ parmi lesquelles sont notamment prévus :
 - 400 K€ en frais d'études pour l'opération pont RD 30 à Achères (coût opération 120 M€)
 - 1 M€ de travaux concernant la déviation Richebourg (coût opération 12,9 M€)
 - 1,4 M€ de travaux concernant la déviation Verneuil-Rambouillet (coût opération 24 M€)
 - 2 M€ de travaux concernant la passerelle Andrésy-Conflans (coût opération 2,9 M€)
 - 8 M€ de travaux concernant la voie nouvelle Sartrouville-Montesson (coût op. 89 M€)
 - 17 M€ de travaux concernant la déviation Saint-Nom-la-Bretèche (coût opération 40 M€)
 - 27 M€ de travaux concernant le doublement de la RD 30 à Plaisir (coût op. 77,5 M€)

A04 Environnement

Le Département maintient un effort important concernant la politique environnementale en prévoyant d'y consacrer 20,6 M€ en 2015. 6,9 M€ seront consacrés aux espaces naturels sensibles dans le cadre des travaux du parc du Peuple de l'Herbe, 0,9 M€ aux parcs naturels régionaux et 0,6 M€ aux forêts domaniales.

Les contrats eau se terminent nécessitant une inscription de 4,6 M€ en 2015.

5,6 M€ sont prévus dans le cadre du nouveau schéma départemental de l'eau (2,7 M€), des appels à projets portant sur la valorisation de la Seine (1,7 M€) et des berges de Seine (1,2 M€).

A05 Offre de logements

50 M€ seront affectés à l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY) dans le cadre du Fonds d'anticipation foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY). Les réserves foncières qui seront constituées, principalement aux abords des grands réseaux de transports en cours de déploiement ou de modernisation, permettront la réalisation d'opérations d'aménagement pour l'accueil d'entreprises et de logements.

Le Département consacrera également 8 M€ aux contrats de développement de l'offre résidentielle (CDOR), 2,4 M€ aux logements spécifiques (résidences sociales, étudiantes) et 800 K€ à la réhabilitation de l'habitat des particuliers (programme Habiter Mieux).

A06 Attractivité économique

15 M€ sont prévus pour racheter et activer le réseau numérique constitué dans le cadre de la délégation de service public (DSP) dite DSP2. Ce réseau irrigue principalement les zones d'activités économiques du Département. Sa redynamisation confortera notre activité économique. 9,1 M€ de subvention d'équilibre financeront par ailleurs le budget annexe haut débit au titre du développement du réseau très haut débit destiné aux particuliers dans les zones d'initiative publique.

Pour soutenir le développement économique, le Département poursuivra ses aides aux projets structurants d'implantation économique (7,1 M€), à l'innovation (0,9 M€) et au soutien des PME et de l'artisanat (2,1 M€).

Le Département maintient son aide à la réhabilitation des zones d'activité (680 K€) et à l'agriculture (525 K€).

3.1.2. Mission B – Solidarité

La baisse des crédits d'investissement consacrés à la mission Solidarité est liée à l'achèvement de la construction des foyers pour l'enfance et l'adolescence de Mantes.

Politique	BP 2014	BP 2015
B01 Proximité aux Yvelinois	1,8	1,5
B02 Autonomie pers. âgées	3,7	1,0
B03 Autonomie pers. handicapées	0,2	0,3
B04 Familles en difficulté	-	-
B05 Enfants en difficulté	10,8	3,0
B06 Santé des familles	-	-
B07 Retour à l'emploi	0,1	0,1
B08 Solidarité internationale	1,6	1,2
TOTAL MISSION	18,2	7,2

B01 Proximité aux Yvelinois

Le Département prévoit de consacrer 1,5 M€ à la réhabilitation des bâtiments sociaux.

B02 Autonomie personnes âgées

Le Département consacrera 1 M€ de subventions d'équipement aux établissements accueillant des personnes âgées.

B03 Autonomie personnes handicapées

Le Département apportera une aide de 300 K€ pour lutter contre l'isolement des personnes handicapées et pour réhabiliter les établissements d'hébergement des personnes handicapées.

B05 Enfants en difficulté

La diminution des crédits inscrits est liée à l'achèvement de la construction des foyers de Mantes (1,6 M€ de crédits inscrits). 813 K€ seront consacrés à des subventions d'équipement aux établissements d'hébergement des enfants placés.

B07 Retour à l'emploi

100 K€ sont prévus afin d'aider les partenaires soutenant les créations d'entreprises.

B08 Solidarité internationale

1,2 M€ d'aides seront apportés par le Département pour soutenir des projets dans le cadre de la coopération internationale.

3.1.3. Mission C - Services aux Yvelinois

Politique	BP 2014	BP 2015
C01 Accueil petite enfance	0,2	0,2
C02 Jeunesse	-	-
C03 Formation des jeunes	48,5	63,5
C04 Soutien au sport	6,8	5,7
C05 Culture et patrimoine	6,4	6,3
C06 Sécurité	11,5	6,7
C07 Information des Yvelinois	-	0,2
TOTAL MISSION	73,4	82,4

C01 Accueil petite enfance

Comme en 2014, 180 K€ financeront la création de places en crèches.

C03 Formation des jeunes

Parmi les 55 M€ prévus pour financer les opérations d'investissement dans les collèges, 20 M€ seront consacrés en supplément des crédits habituellement affectés aux opérations de réhabilitation des 800 000 m² de bâtiments affectés aux collégiens et à leurs enseignants. Cet accroissement des moyens permettra de moderniser l'environnement de travail et d'améliorer les perspectives de réussite scolaire.

Les dotations d'équipement aux collèges publics et privés sont en augmentation de 1,3 % pour atteindre 4,2 M€ en 2015.

2,6 M€ sont consacrés à l'équipement informatique des collèges (cf. infra politique D02).

C04 Soutien au sport

La diminution des crédits inscrits est liée à l'achèvement de grands équipements sportifs (vélodrome et piscine à Maison Laffitte et Houilles). Le Département investira tout de même 5,7 M€ en 2015 pour achever ces travaux et soutenir de nouvelles opérations portant sur les terrains synthétiques, les gymnases et plateaux multisport.

C05 Culture et patrimoine

Les crédits réservés aux équipements culturels et à la valorisation du patrimoine sont stabilisés à hauteur de 6,3 M€ dont 5 M€ d'aides aux communes notamment pour achever le programme 2007-2010 pour les équipements structurants : Conflans, Sartrouville, Médan et le pôle culturel de Rambouillet.

C06 Sécurité

1,5 M€ portent sur les travaux d'entretien et de réhabilitation des gendarmeries : crédits d'études (Ecquevilly et extension caserne de Mantes) et crédits de travaux (Trappes).

5,2 M€ sont consacrés aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) :

- pour 2 M€ sous forme de subventions d'investissement (montant identique en 2014) ;
- et à hauteur de 3,1 M€ pour la réalisation d'opérations de travaux, en particulier 1,9 M€ pour la caserne de Méré.

C07 Information des Yvelinois

150 K€ sont prévus pour la signalétique.

3.1.4. Mission D – Performance et moyens généraux

Politique	BP 2014	BP 2015
D01 Compétences humaines	0,1	0,0
D02 Système d'information	6,5	8,6
D03 Moyens de fonctionnement	5,7	4,4
D04 Ressources financières	10,3	14,0
<i>Dont remboursement en capital de la dette</i>	<i>10,2</i>	<i>12,6</i>
D05 Gouvernance des politiques	-	-
TOTAL MISSION	22,7	27,0

D02 Systèmes d'information

8,6 M€ sont consacrés à la modernisation des systèmes d'information de notre collectivité dirigée en particulier vers davantage de dématérialisation en direction des usagers ainsi qu'à l'équipement informatique des collèges (2,6 M€).

D03 Moyens de fonctionnement

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de gestion, les crédits dédiés aux moyens de fonctionnement sont en diminution de 23% : 3,4 M€ seront consacrés aux dépenses d'entretien des bâtiments (-21%) et 1 M€ (-27%) aux moyens de fonctionnement courants (achats, flotte automobile...).

D04 Ressources financières

L'annuité de la dette s'établit en 2015 à 12,5 M€ soit une augmentation de 23%. La capacité de désendettement du Département est de 4,5 ans. Le Département a su, jusqu'à présent, maintenir un niveau d'endettement faible permettant une politique d'investissement active largement soutenue par l'autofinancement. La très grande majorité des emprunts a été souscrite à taux fixe. Le Département, grâce à sa dette jeune (premiers contrats d'emprunt souscrits en 2010), a pu bénéficier du contexte favorable des marchés financiers avec des taux bas.

Une vue détaillée des opérations de travaux/acquisitions et des principaux dispositifs de subventions d'équipement figurant au budget est présentée dans le tableau ci-après :

MISSIONS		Opérations	CP 2015 (en M€)
Missions	Types	Principaux projets de travaux et acquisitions	167,3
A	Routes	Echangeur des Graviers A13-RD113-RD110 (15 M€)	0,2
		Pont à Gargenville	0,4
		Aménagement et doublement de la RD30 à Plaisir (44,5 M€)	27,0
		Déviations de la RD 307 à St Nom La Bretèche (38,4 M€)	17,1
		Déviations de Verneuil et Vernouillet (24 M€)	1,4
		Voie nouvelle Sartrouville et Montesson (89 M€)	8,0
		Déviations de Richebourg RD983 (8 M€)	1,0
		Circulations douces (dont Passerelle à Andrézy)	4,5
		Déviations de Villepreux, Les Clayes sous Bois, Plaisir (14 M€)	0,2
		Echangeur de Mantes Est RD65-RD113-RD983 - (4,2 M€)	0,2
		Acquisitions foncières pour RD	3,1
		Parc de matériel	0,8
		Sécurité routière	2,3
		Subdivision DRT à Méré	1,4
		Transport en commun	Fin des travaux du tramway T6 (Viroflay-Vélizy-châtillon)
	Travaux sur points durs bus et circuits spéciaux de transport scolaire		1,2
	EOLE (70 M€)		0,5
	Tangentielle Ouest (liaison St Cyr l'Ecole-St Germain en Laye - 108,6 M€)		3,0
	Territoires	Pôle multimodal de Versailles Chantiers (11,2 M€)	3,2
		OIN SACLAY (dont SEM de portage du projet Satory, Versailles Chantiers, allée des Mortemets)	4,1
	Environnement	OIN Seine Aval (éco-quartiers, passerelles, écopôle de Triel)	4,3
		Parc départemental du Peuple de l'Herbe	5,9
	Economie et numérique	Valorisation de la Seine et de ses berges (SMSO et AAP Plan Seine)	2,9
Projet VEDECOM à Versailles Satory		1,5	
Rachat d'un réseau haut débit		15,0	
Appels à projets		1,3	
	Filière automobile	0,9	
B	Social	Foyer de l'enfance et de l'adolescence à Mantes La Jolie	0,9
		SAS de Sartrouville	0,6
		SAS et PMI à Achères	0,7
C	collèges	Collèges d'orgerus (12,5 M€)	4,5
		Collèges de Magnanville (11,5 M€)	1,7
		Collèges de Fontenay Le Fleury (12,8 M€)	1,4
		Collèges de Sartrouville (11,8 M€)	1,4
		Rénovations lourdes/études/travaux - autres collèges	20,0
		Pôle technologique de Mantes La Jolie (29,3 M€)	1,5
	3ème cycle	Stade nautique de Mantes La Jolie	2,0
		Sport	Gendarmerie Ecquevilly (6,2 M€)
	Gendarmeries		Gendarmerie Trappes
		SDIS	SDIS Les Mureaux (12 M€)
			SDIS Méré (8 M€)
	D	Moyens généraux	Domaine de Mme Elisabeth
Domaine La Bruyère			0,5
Hôtel du Département			1,0
Château de la Madeleine			0,3
Principaux dispositifs de subventions			111,3
A	Routes	Aide remise en état de la voirie communale	8,1
		Circulations douces	1,5
	Logements	Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY)	50,0
		CDOR et logements pour publics spécifiques (logements sociaux, résidences étudiantes)	11,4
	Territoires	Contrats départementaux	8,5
		Contrats ruraux	0,8
		Contrats de renouvellement urbain	3,1
	Environnement	Contrats eau et schéma départemental de l'eau	7,4
		Espaces naturels sensibles	1,0
	Economie et numérique	Pôles de compétitivité	2,8
		Soutien à la recherche et à l'innovation	4,2
Aide aux usages numériques		1,8	
B	Social	Constructions et équipements d'établissement PA	1,0
C	Education	Soutien au 1er degré	0,4
	Culture	Subventions aux projets culturels structurants	2,5
		Conservation et valorisation du patrimoine	3,2
	Sport	Soutien aux équipements sportifs communaux	3,6
Principales enveloppes récurrentes			66,1
A	Routes	Etudes routières, renforcement et modernisations des équipements des RD	22,1
C	Collèges	Dotations pour études et travaux	6,9
		Rénovations lourdes/études/travaux	26,5
	SDIS	Travaux subventionnés	2,0
D	Moyens généraux	Système d'information	8,6
Divers			22,5
TOTAL			367,2

3.2. Autorisations de programme

Le montant global des nouvelles autorisations de programmes proposées cette année s'élève à 111,3 M€.

Les principales nouvelles AP proposées au BP 2015 sont les suivantes :

- Etablissement Public Foncier des Yvelines (50 M€) dans le cadre du Fonds d'anticipation foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY).
- Projets structurants d'implantation économique (12,5 M€). Ces projets concernent les aides du Département dans le cadre de l'appel à projet « usine du futur », le soutien aux pôles de compétitivité Mov'eo et Systematic ainsi qu'aux établissements de recherche (projets d'installation de l'école des Mines, Paris Tech et Estaca).

L'ensemble des autorisations de programme est recensé dans l'état réglementaire annexé au budget primitif.

3.3. Financement de l'investissement

Déduction faite des subventions d'équipement, les dépenses nettes d'équipement s'élèvent à 344 M€ contre 284 M€ au budget 2014 :

Dépenses d'équipement nettes (M€)	BP 2014	BP 2015
Dépenses d'équipement	307	367
Subventions perçues	-23	-24
Dépenses d'équipement nettes	284	344

Compte-tenu de l'autofinancement disponible, l'équilibre de la section d'investissement s'établit comme suit :

Financement des investissements (M€)	BP 2014	BP 2015
Dépenses d'équipement	-307	-367
Remboursement du capital de la dette	-10	-13
Dépenses d'investissement	-317	-380
Epargne brute	76	103
Recettes d'équipement	77	59
Endettement nouveau *	165	218
Financement des investissements	317	380
Equilibre du budget	0	0

* Réalisé 2014 = 80 M€

Les recettes d'équipement sont constituées des subventions, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), des dotations Etat (Dotation Départementale d'Equipement des Collèges principalement) et des cessions d'actifs. Le solde est financé par emprunt.

L'emprunt nouveau inscrit au budget est un emprunt d'équilibre. L'augmentation réelle de la dette sera calibrée en fonction des recettes et dépenses effectivement constatées à fin 2015.

Au 1^{er} janvier 2015, la dette cumulée du Département s'établit à un peu moins de 258 M€. Le Département est ainsi l'un des départements les moins endettés parmi ceux de plus de 1 million d'habitants avec une dette par habitant inférieure à 180 euros.

3.3.1. Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement se répartissent comme suit :

M€	BP 2014	BP 2015	Ecart	Variation
Dotations de l'Etat	8,0	8,0	0,0	0,2%
FCTVA	25,4	17,3	-8,1	-31,9%
Subventions	23,3	23,6	0,3	1,3%
Cessions d'immobilisation	15,3	2,8	-12,5	-81,7%
Autres recettes	4,7	7,0	2,3	49,5%
Recettes propres d'investissement	76,7	58,7	-18,0	-23,5%

Les principales subventions à recevoir sont les suivantes :

Opérations	Financeurs	CP 2015 (M€)
Routes	RIF et communes	10,2
Sécurité routière	RIF	0,7
Circulations douces	RIF	1,0
Tramway	RIF et CG92	7,2
Voie de bus St-Germain - Poissy	STIF	0,6
Parc du Peuple de l'Herbe	UE, RIF, AESN	1,7
Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	Etat	0,4
Etablissements internationaux et internat d'excellence	RIF	0,4
Autres	Multiples	1,5
Total subventions à recevoir		23,6

Le montant du FCTVA est lié au montant des dépenses réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale en 2014. La TVA payée est récupérée en partie par la collectivité au taux de 15,761%.

Les cessions sont composées principalement des opérations de vente de bâtiments notamment l'ancienne sous-préfecture de Mantes-la Jolie et l'ancienne gendarmerie à Trappes et de délaissés de voirie.

3.3.2. L'endettement

ENDETTEMENT	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014 (prévisionnel)
Dette LT au 1er janvier	-	49,1	77,1	143,8	186,3
Remboursement d'emprunt	-1,0	-2,0	-3,3	-7,5	-8,5
Dette nouvelle	50,0	30,0	70,0	50,0	80,0
Dette LT au 31 décembre	49,1	77,1	143,8	186,3	257,8

Au 1er janvier 2015, le stock de dette s'établit à 257,8 M€. Le Département, grâce à sa dette jeune (premiers contrats d'emprunt souscrits en 2010), a pu bénéficier du contexte favorable des marchés financiers avec des taux bas.

Le service de la dette évolue comme suit :

M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014 (prévisionnel)	BP 2015
Intérêts d'emprunt	0,9	1,6	2,6	4,3	5,0	5,9
Remboursement d'emprunt	1,0	2,0	3,3	7,5	8,5	12,6
Service de la dette	1,8	3,6	5,9	11,9	13,5	18,5

3.3.3. Amortissements

Amortissements (M€)	BP 2014	BP 2015
Dépenses	98	100
Recettes	23	16
Amortissement des subventions	15	16
Reprise sur dotation amortissement	7	
Neutralisation budgétaire	1	0
Amortissements net	75	84

En 2014, dans le cadre des délégations de service public (DSP) concernant les réseaux haut débit du Département (DSP dites 1 et 2), les dotations aux amortissements concernant les subventions versées au fermier ont fait l'objet d'une reprise partielle exceptionnelle de 7 M€ afin qu'elles soient traitées de la même manière que des dépenses d'investissement sur réseau (amortissement sur 20 ans au lieu de 5 ans).

4. LES BUDGETS ANNEXES

Les 5 budgets annexes du Département concernent :

- Les foyers départementaux d'accueil des enfants en difficulté (Maison de l'Enfance Yvelines et Centre Maternel Porchefontaine) avec une subvention d'équilibre globale du Département de 12,6 M€ ;
- L'institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) qui ne devrait pas avoir besoin de subvention d'équilibre en 2015 puisqu'il assure désormais la formation des assistantes maternelles pour le compte du Département ;
- Le musée Maurice Denis avec une subvention d'équilibre du Département de 1,9 M€ ;
- Le très haut débit avec une subvention d'équilibre du Département de 9,3 M€ (0,2 M€ en fonctionnement et 9,1 M€ en investissement). Les 9 M€ d'investissement sont consacrés principalement au développement du réseau de très haut débit destiné aux particuliers dans les zones d'initiative publique.

MAISON DE L'ENFANCE YVELINES (MEY)		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2013	BP 2015
Dépenses	Grandchamp	616 710	514 592	33 700	30 260	650 410	544 852
	Mantes-la-Jolie		806 918		53 560	0	860 478
	Maison de l'enfance	88 450	28 902			88 450	28 902
	Moyens généraux	6 838 513	7 429 123	60 609	42 226	6 899 122	7 471 349
	<i>dont personnel</i>	<i>6 362 785</i>	<i>7 339 717</i>			<i>6 362 785</i>	<i>7 339 717</i>
Total Dépenses		7 543 673	8 779 535	94 309	126 046	7 637 982	8 905 581
Recettes	Grandchamp	11 500				11 500	0
	Mantes-la-Jolie		22 000			0	22 000
	Moyens généraux	7 609 782	8 879 581	16 700	4 300	7 626 482	8 883 881
	<i>dont Subvention d'équilibre</i>	<i>7 561 782</i>	<i>8 799 481</i>	<i>16 700</i>		<i>7 578 482</i>	<i>8 799 481</i>
Total Recettes		7 621 282	8 901 581	16 700	4 300	7 637 982	8 905 881

CENTRE MATERNEL PORCHEFONTAINE (CMP)		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015
Dépenses	Carrefour de services CMP	45 200	42 900	400	400	45 600	43 300
	Moyens généraux	4 094 218	4 205 688	92 172	86 519	4 186 390	4 292 207
	<i>dont personnel</i>	<i>3 652 100</i>	<i>3 824 220</i>			<i>3 652 100</i>	<i>3 824 220</i>
Total Dépenses		4 139 418	4 248 588	92 572	86 919	4 231 990	4 335 507
Recettes	Carrefour de services CMP	100 000	100 000	400	400	100 400	100 400
	Moyens généraux	4 106 330	4 207 257	25 260	27 850	4 131 590	4 235 107
	<i>dont Subvention d'équilibre</i>	<i>3 800 330</i>	<i>3 971 257</i>	<i>9 700</i>		<i>3 810 030</i>	<i>3 971 257</i>
Total Recettes		4 206 330	4 307 257	25 660	28 250	4 231 990	4 335 507

I.F.S.Y..		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015
Dépenses	Formation continue sanitaire et sociale	12 100	77 100			12 100	77 100
	Formation initiale sanitaire et sociale	37 050	36 644			37 050	36 644
	Moyens généraux	1 057 710	1 198 842	8 600	10 326	1 066 310	1 209 168
	<i>dont personnel</i>	918 250	1 078 782			918 250	1 078 782
Total Dépenses		1 106 860	1 312 586	8 600	10 326	1 115 460	1 322 912
Recettes	Formation continue sanitaire et sociale	213 740	588 028			213 740	588 028
	Formation initiale sanitaire et sociale	718 806	721 834			718 806	721 834
	Moyens généraux	179 714	13 000	3 200	50	182 914	13 050
	<i>dont Subvention d'équilibre</i>	165 714		3 200		168 914	0
Total Recettes		1 112 260	1 322 862	3 200	50	1 115 460	1 322 912

MUSEE MAURICE DENIS		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015
Dépenses	Activités culturelles du Musée	297 700	263 070	139 500	100 700	437 200	363 770
	Moyens généraux du Musée	1 670 475	1 579 640	123 260	31 500	1 793 735	1 611 140
	<i>dont personnel</i>	1 354 466	1 262 400			1 793 736	1 262 400
Total Dépenses		1 968 175	1 842 710	262 760	132 200	2 230 935	1 974 910
Recettes	Activités culturelles du Musée	72 500	38 000	15 000	7 300	87 500	45 300
	Moyens généraux du Musée	2 143 435	1 929 610			2 143 435	1 929 610
	<i>dont Subvention d'équilibre</i>	2 117 515	1 917 210			1 793 736	1 917 210
Total Recettes		2 215 935	1 967 610	15 000	7 300	2 230 935	1 974 910

TRES HAUT DEBIT		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015
Dépenses	Très Haut Débit	10 000	200 000	630 000	9 065 000	640 000	9 265 000
	<i>dont personnel</i>						
Total Dépenses		10 000	200 000	630 000	9 065 000	640 000	9 265 000
Recettes	Moyens généraux THD	10 000	200 000	630 000	9 065 000	640 000	9 265 000
	<i>dont Subvention d'équilibre</i>	10 000	200 000	630 000	9 065 000	640 000	9 265 000
Total Recettes		10 000	200 000	630 000	9 065 000	640 000	9 265 000

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° :

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 17 avril 2015

**POLITIQUE D04 MAÎTRISER LES RESSOURCES
FINANCIÈRES, LEUR ALLOCATION ET LEUR UTILISATION
BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-3 et L.3312-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission des Finances, des affaires européennes et générales entendue

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : Adopte le budget primitif 2015 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à 1 075 723 005 € en fonctionnement et à 408 992 159 € en investissement, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Article 2 : Adopte le budget primitif 2015 des budgets annexes tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêtés en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Budgets annexes	BP 2015 fonctionnement	BP 2015 investissement
Centre Maternel Porchefontaine	4 307 257 €	86 919 €
Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY)	8 901 281 €	126 046 €
IFS Y	1 322 862 €	10 326 €
Musée Maurice Denis Le Prieuré	1 967 610 €	132 200 €
Très haut débit	200 000 €	9 065 000 €

Article 3 : Arrête le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties à la somme de 189 540 780 €.

Article 4 : Fixe le volume d'emprunt prévu à 218 136 924 €.

Article 5 : Dit que la somme affectée aux collaborateurs de cabinet s'élève à 385 707 € pour l'exercice 2015.

Article 6 : Approuve la constitution d'une provision de 180 000 € pour les garanties d'emprunt.

Article 7 : Approuve la reprise de la provision pour 31 250 000 € constituée en 2014 au titre des prélèvements de péréquation.

Article 8 - Principes de financement :

Il est rappelé le principe d'un financement minimum de 20% de l'opération subventionnée par le bénéficiaire de la subvention.

Pour toutes subventions de fonctionnement inférieures à 23 000 €, un versement unique est recommandé.

Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € :

Un premier versement, d'une valeur maximale de 80%, interviendra à la notification de la convention ;

Le paiement du solde interviendra au vu d'un bilan et de justificatifs

Subventions d'investissement supérieures à 23 000 € :

Le versement d'un acompte, d'une valeur maximale de 50%, interviendra dès la réalisation de 50% des dépenses subventionnées ;

Le paiement du solde interviendra au vu de pièces et justificatifs détaillés.

A titre exceptionnel, sur demande expresse et motivée du bénéficiaire de la subvention, une avance pourra être consentie à l'engagement de l'ensemble de l'opération, dans la limite de 20%. Celle-ci pourra être déduite, pour moitié, du versement du 1er acompte, après réalisation de 50% du projet subventionné. Le solde sera versé à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

Etudes : Le versement des subventions pour études se fera en une fois et interviendra à l'issue de la prestation sur remise de factures acquittées et du rapport d'étude.

Article 9 : Donne délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour adapter, sur ces bases, les modalités financières au sein de chaque dispositif ou règlement.

Article 10 : Fixe le taux d'évolution maximum des enveloppes budgétaires déterminant les tarifs journaliers 2015 et/ou les dotations globales des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence tarifaire du département, comme suit :

- ✓ pour le secteur des personnes âgées et les Coordinations gérontologiques et Equipes médico-sociales : dans la limite des + 1% dont +0,79% au titre des reconductions de budgets et +0,21% au titre des démarches d'amélioration continue de la qualité,
- ✓ pour le secteur des personnes en situation de handicap :
 - Pour les établissements et services (hors Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)), et les Coordinations Handicap locales (CHL) dans la limite de 1 % dont +0,81% au titre des reconductions de budgets et +0,19% au titre des démarches d'amélioration continue de la qualité,
 - Pour les établissements et services sous Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), dans la limite de 1% dont +0,81% au titre de la reconduction de la Dotation Globale d'Allocation des Moyens (DGAM) et +0,19% au titre des démarches d'amélioration continue de la qualité.
- ✓ pour le secteur relevant de la protection de l'enfance :
 - Pour les établissements et services concourant à la Protection de l'Enfance : Dans la limite de +1% (y compris mesures nouvelles),
 - Pour les services de prévention spécialisée : Dans la limite de +1% (y compris mesures nouvelles).

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Pierre BEDIER

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° :

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 17 avril 2015

**POLITIQUE D04 MAÎTRISER LES RESSOURCES
FINANCIÈRES, LEUR ALLOCATION ET LEUR UTILISATION
BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 -
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

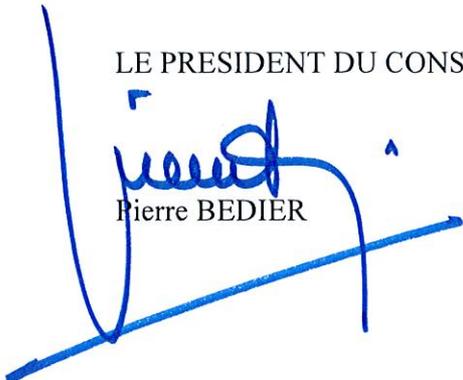
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission des Finances, des affaires européennes et générales entendue

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique : sont adoptées les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement recensées dans les annexes de la maquette budgétaire du budget primitif départemental 2015.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Pierre BEDIER